

	Ville de Vitré Service Direction Générale	CONSEIL MUNICIPAL	
	<i>Compte rendu de la séance du 10.07.2014</i>		
Date : 24.07.2014	Nombre de pages : 11	Fichier : ...	
Rédigé par : Véronique GERGAUD		Validé par : Pierre LORY-FORÊT / Jocelyne CAYE / Anne CHARLOT	
<p>L'an deux mille quatorze, le dix juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 3 juillet deux mille quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoint au Maire, M. BESNARD, Mme CHEHABEDDINE, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LEBouc, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>Madame MATHIEU ayant donné pouvoir à Monsieur LAPAUSE, Monsieur LEBRY ayant donné pouvoir à Madame PRACHT, Madame GUERMONT ayant donné pouvoir à Madame CHARLOT, Monsieur PASQUER ayant donné pouvoir à Monsieur MOREL, Madame CLOAREC ayant donné pouvoir à Monsieur MAISONNEUVE, Madame BAUDOUIN ayant donné pouvoir à Monsieur COIGNARD, Monsieur MORIN ayant donné pouvoir à Monsieur UTARD.</p> <p>M. MÉHAIGNERIE absent de la question 188 à 211.</p> <p><i>M. LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p>			
<u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.			

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET	AVIS / SUITE A DONNER
1.1 – Marchés publics – Prestations d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur la consolidation du mur du cimetière de Vitré – Avenant 1	Avenant n°1 au marché n°51/13 passé avec Les Chantiers des 7 cantons, Vitré (35) pour une moins-value de 9 538.55€ TTC portant le montant du marché de 39 515.48€ TTC à 29 976.93€ TTC
1.1 - Marchés publics – Prestations d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur divers travaux	Marché passé avec Les Chantiers des 7 cantons, Vitré (35) pour des prestations d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre

	d'activités d'utilité sociale axées sur divers travaux : démolition d'un mur en pierres existant à l'Ecole Pierre Lemaitre, remise en état des carrés militaires du cimetière Saint-Martin et la maçonnerie sur muret d'entrée d'un parking pour un montant de 8 869.96€HT
1.1 - Marchés publics – Traitement du magasin de la Médiathèque Madame de Sévigné	Marché passé avec la Société FILIGRANE de RENNEMOULIN (78) pour un montant de 35 390€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1 - Marchés publics – Fourniture de photocopieurs ou multifonctions pour les services de la Ville de Vitré	Marché passé avec la Société ASI de Châteaubourg (35) pour une année reconductible tacitement pour deux périodes successives d'une année chacune pour un montant de 29 000€ HT. Les matériels sont assortis de contrats de maintenance d'une durée de 5 ans. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1 - Marchés publics – Extension de la station d'épuration de la santé	Marché passé avec le Groupement STEREAU (mandataire) / LEGENDRE GC / FOURREAU / AHKA Architecte, de Guyancourt (78) pour l'extension de la station d'épuration pour un montant de 5 200 000,00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1 - Marchés publics – Acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion de l'espace multimédia de la Médiathèque de Vitré- Avenant N°1	Avenant N°1 au marché n° 2014/063 avec la Société AESIS Conseil. L'installation de la WK Box (775€ HT) est supprimée compte tenu de la virtualisation des serveurs informatiques. Une prestation pour la prise de contrôle à distance des postes est intégrée au marché permettant des fonctionnalités plus poussées pour le référent de l'espace multimédia (405.00€ HT). Le montant du marché pour la partie acquisition, installation est ramené à la somme de 7 255.00€ HT à la somme de 6 885.00€ HT, le montant de la maintenance annuelle étant inchangé.
1.1 – Marchés publics – Reprise de concessions funéraires au cimetière Saint-Martin.	Marché passé avec les Etablissements GOUPIL de Vitré (35) pour la reprise de concessions funéraires au cimetière St-Martin pour un montant de 18 240€ HT (tranche ferme) et 5 972.00€ HT (tranche conditionnelle). La signature

	du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
5.8 Décision d'ester en justice – requête de Mme LOUAISIL – PC modificatif accordé à la SARL les Jacobins	Défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Rennes concernant un permis de construire modificatif accordé à la SARL Les Jacobins pour la construction d'un immeuble Bd de Châteaubriant à Vitré confiée au Cabinet J.P. MARTIN de Rennes
5.8 Décision d'ester en justice – requête de Mme LAUBEL – PC modificatif accordé à la SARL les Jacobins	Défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Rennes concernant un permis de construire modificatif accordé à la SARL Les Jacobins pour la construction d'un immeuble Bd de Châteaubriant à Vitré confiée au Cabinet J.P. MARTIN de Rennes
5.8 Décision d'ester en justice – requête de M. et Mme OGER – PC modificatif accordé à la SARL les Jacobins	Défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Rennes concernant un permis de construire modificatif accordé à la SARL Les Jacobins pour la construction d'un immeuble Bd de Châteaubriant à Vitré confiée au Cabinet J.P. MARTIN de Rennes
5.8 Décision d'ester en justice – requête de M. et Mme DE BOHAN – PC modificatif accordé à la SARL les Jacobins	Défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Rennes concernant un permis de construire modificatif accordé à la SARL Les Jacobins pour la construction d'un immeuble Bd de Châteaubriant à Vitré confiée au Cabinet J.P. MARTIN de Rennes
5.8 Décision d'ester en justice – requête de M. BUFFET contre un permis de construire attribué à Monsieur MILLET	Défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Rennes concernant un permis de construire accordé à Monsieur MILLET confiée au Cabinet J.P. MARTIN de Rennes
7.10 – Divers – Musées – Régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée – création d'un tarif d'entrée pour un spectacle organisé le 9 novembre 2014	Application d'un tarif d'entrée pour le spectacle « 1914-1918 entre les lignes. Francis, Jules-Emile racontent... » de Stéphane BOUVET le 9.11.2014 au Centre Culturel de Vitré au prix de 5€ pour les adultes et gratuit pour les moins de 18 ans. Ce tarif d'entrée sera encaissé par la régie de recettes des droits d'entrées aux musées.
7.10 – Divers – Artothèque – Fixation du prix de vente du livre intitulé « Parallax-limbo » à l'occasion de l'exposition « Parallax-limbo ».	Fixation du prix de vente au public du livre « Parallax-limbo à 25€ TTC

	l'unité. Les droits seront perçus par l'intermédiaire de la régie de recette de l'Artothèque
7.10 – Divers – Musées – Régie de recettes pour l'encaissement de la vente de cartes postales, de livres, d'objets et de documents divers. Fixation du prix de vente de l'ouvrage.	Réapprovisionnement de l'ouvrage intitulé « Madame de Sévigné » par Stéphane Maltère mis en vente dans les différents musées au prix de 9.40€. Les droits seront perçus par l'intermédiaire de la régie de recettes du musée.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu des conseils municipaux des 12 et 20 juin 2014.	Compte Rendu de la séance du 12.06.2014 (délibération 180) : Madame MOUCHOTTE souligne une remarque de Bruno MAISONNEUVE qui n'aurait pas été transcrite : Solidarité de M. MAISONNEUVE avec les clubs de sport qui étaient unanimement contre l'application de la réforme des rythmes scolaires car ils craignaient une baisse des inscriptions et une perte de recette.
188. Désignation de représentants au Comité d'Ethique – Information	Le Conseil municipal prend acte de cette information, à savoir le complément à la délibération N°188 du 17.04.2014. Désignation des membres associés : <ul style="list-style-type: none"> - Professionnel du droit : J.C. VANTELON - Représentant des établissements scolaires de Vitré : M. VALLEJO - Représentant des commerçants : L. POISSON - Représentant des associations de Vitré : J.Y. DINAM - Représentant de la Jeunesse : V. JAGLINE - Représentant de Vitré-Communauté : T. TRAVERS - Participation de la Gendarmerie et de la Police à seul titre d'information
189. Budget Général - Décision modificative n°2	Modification apportée au budget voté Approuvé à l'unanimité
190. Budget Assainissement – Décision modificative n°2	Modification apportée au budget voté. Inscription en dépenses et en recettes d'une somme de 62 129.60€ (opérations de récupération de la TVA) Approuvé à l'unanimité
191. Budget Eau – Décision modificative N°2	Modification apportée au budget voté. Inscription en dépenses et en recettes d'une somme de 277 193.95€ (opérations de récupération de la TVA) Approuvé à l'unanimité <i>M. COIGNARD souhaite avoir une explication sur la baisse de la redevance de 21%.</i> <i>J.C. LAIZÉ : cela est dû au fait qu'il y ait moins d'eau</i>

	<i>parasite, puisque les réseaux sont contrôlés, renouvelés et réparés.</i>
192. Affermage service assainissement – approbation du rapport du délégataire	<p>Approbation du rapport du délégataire Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Mme BOUQUAY souhaite avoir des précisions sur le remplacement des compteurs d'eau.</i> <i>J.C. LAIZÉ : Véolia met en place des nouveaux compteurs « dits intelligents » qui ne nécessitent pas de relevés, qui transmettent directement les consommations et qui permettent de détecter d'éventuelles fuites.</i></p>
193. Affermage service eau – approbation du rapport du délégataire	<p>Approbation du rapport du délégataire Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>M. COIGNARD, Dossier drains du Pertre. Qu'en est-il ?</i> <i>J.C. LAIZÉ : les résultats d'analyses montrent que l'eau est de moins bonne qualité qu'auparavant (résultats d'analyses) du fait des travaux et l'abattage des arbres, (déchets organiques laissés sur place) et n'est donc plus utilisée. Cet apport en eau représentait 8% de la masse globale.</i></p>
194. Garantie d'emprunt OGEC Jean XXIII	<p>Approuvé à l'unanimité à l'exception des 4 abstentions de la liste « Osez l'avenir » (M. UTARD, M. COIGNARD, Mme BAUDOUIN, M. MORIN, la garantie d'emprunt de 210 000 € est accordée.</p> <p><i>Monsieur COIGNARD estime que ces investissements ne sont pas autorisés pas la loi et considère que c'est une aide à l'investissement.</i></p> <p><i>Madame CHARLOT considère, elle, que c'est une garantie d'emprunt.</i></p>
195. Garantie d'emprunt OGEC Saint-Martin	<p>M. LAPAUSE ayant quitté la salle. Approuvé à l'unanimité à l'exception des 4 abstentions de la liste « Osez l'avenir » (M. UTARD, M. COIGNARD, Mme BAUDOUIN, M. MORIN). La garantie d'emprunt de 162 500€ est accordée.</p> <p><i>Monsieur COIGNARD : même remarque que pour la précédente délibération</i></p>
196. Garantie d'emprunt NEOTOA – construction de 18 logements PSLA	<p>Approuvé à l'unanimité. La garantie d'emprunt de 2 211 710€ est accordée.</p> <p><i>Monsieur UTARD : Index livret A, taux variable ou pas.</i> <i>Monsieur LORY-FORÊT : précision, ce serait un taux révisable mais à faire valider auprès de J. CAYE.</i></p>
197. Tarifs horaires de facturation de personnel	<p>Approbation à l'unanimité des tarifs d'intervention du personnel</p> <p><i>Monsieur COIGNARD aimerait connaître les raisons de la différence des taux : augmentation de 4% pour les jardins et 8 % pour la voirie.</i> <i>Monsieur LAPAUSE : cela s'explique par des mouvements de personnels.</i></p>
198. Centre Culturel – complément tarifs saison 2014/2015	Approbation à l'unanimité de la modification des tarifs pour la saison 2014/2015 – (complément).
199. Admission en non-valeur de produits communaux	Approbation à l'unanimité pour l'admission en

/restauration scolaire, Médiathèque et garderies	non-valeur de produits communaux
200. Admission en non-valeur de produits communaux / droit de terrasse	Approbation à l'unanimité pour l'admission en non-valeur de produits communaux
201. Annulation de titres de recettes / Artothèque	Approbation à l'unanimité pour l'annulation d'une facture déjà réglée
202. Subventions - Convention Ville de Vitré, Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, Mission Locale	M. MAISONNEUVE ayant quitté la salle, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 300€ et autorise la signature de la convention
203. Subventions – Self Défense	Approbation à l'unanimité de la proposition d'octroi de 399.75€
204. Subventions - Attribution de subventions sport de haut niveau	<p>Pour les points 1, 2 et 4, approbation à l'unanimité de la répartition proposée et des dates de versement des acomptes.</p> <p>Pour le point 3, Approbation de la répartition proposée et des dates de versement des acomptes à l'unanimité à l'exception de Monsieur UTARD qui vote contre (voix de M. MORIN) et de deux abstentions (Monsieur LEONARDI et Mme BOUQUAY),</p> <p><i>Madame PRACHT : quid de la remontée sur le volet financier ? B. MAISONNEUVE : la subvention haut-niveau n'est pas concernée puisque le niveau national n'est pas atteint. La seule incidence que l'on pourrait avoir, c'est le financement des frais de déplacement en raison de l'éloignement des équipes adverses.</i></p> <p><i>Monsieur UTARD se fait le porte-parole de Monsieur MORIN (absent) qui souhaite que la délibération 204 puisse être examinée ligne par ligne et qu'il soit choisi un autre type de libellé pour la subvention de la Vitréenne et vote contre pour la ligne 3.</i></p> <p><i>Monsieur UTARD précise qu'ils sont témoins attristés de la descente sportive de la Vitréenne et inquiets des conséquences à court terme pour la survie du club mais aussi attachés au soutien de la Ville pour cette association. La subvention sport haut-niveau est un moyen de les aider avec notamment le premier acompte dès septembre. Messieurs UTARD, COIGNARD et Madame BAUDOIN soutiennent la proposition du point 3.</i></p> <p><i>Monsieur MAISONNEUVE souhaite réagir aux propos de Monsieur MORIN, notamment à ceux parus dans la presse et regrette son absence ce soir afin de lui répondre publiquement notamment sur la création d'un 3^{ème} club. Monsieur MAISONNEUVE regrette également que M. MORIN (ancien cadre évincé de la Vitréenne) qui s'est tant investi dans ce club, cherche maintenant à l'affaiblir. La Commission Sports, les dirigeants de la Vitréenne et l'OMS sont contre ce projet de 3^{ème} club.</i></p>

	<p><i>Monsieur TRAVERS : trouve très ennuyeux si l'on arrivait à trois équipes de football à Vitré, c'est aux hommes de régler cette histoire d'hommes mais pas à la ville et regrette l'absence de M. MORIN.</i></p> <p><i>Mme BOUQUAY, au sujet du football, regrette cette situation ce qui ne donne pas une image positive de la Ville.</i></p>
205. Subventions – Championnat d'Europe de Volley	Approbation à l'unanimité de la proposition d'octroi de 100€
206. Imputation de diverses factures en section d'investissement	<p>Approbation de l'imputation en investissement de diverses factures</p> <p><i>Monsieur LAPAUSE propose que les factures soient présentées en Commission Finances, il ne sera plus fait de copies pour la séance du Conseil municipal. Accord de M. COIGNARD.</i></p>
207. Décisions prises par le Maire en matière de marchés public	Information au Conseil sur les décisions prises en matière de marchés publics.
208. Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	Information au Conseil sur les décisions prises en matière de marchés publics.
209. Adhésion à un groupement de commandes d'énergies	<p>Approbation à l'unanimité à l'exception de Mesdames TROPÉÉ, MOUCHOTTE et de Monsieur TRAVERS qui s'abstiennent.</p> <p><i>M. PRACHT : pourquoi ne pas utiliser les services du SDE 35 ?</i></p> <p><i>J.C. LAIZÉ : on utilise les services du syndicat essentiellement pour les travaux notamment des effacements de réseaux) Ex : rue du Mée. Pour l'achat de gaz, le SDE 35 n'est pas acheteur de gaz contrairement au SDE 22. L'idée est de se regrouper afin de négocier les achats à un taux plus intéressant.</i></p> <p><i>M. LORY-FORÉT souhaite apporter une information complémentaire : la Ville perçoit une taxe sur la facture d'électricité représentant 8 % (recette importante pour la Ville). Dans le projet de loi de Finances 2014, il était prévu qu'une partie de cette taxe, à partir de 2015, soit conservée par le SDE (50 %). Une proposition de loi a été introduite pour revenir à notre situation actuelle (loi de Finances de 2015 à suivre avec beaucoup d'attention).</i></p> <p><i>C.A. CHEHABEDDINE : il est noté dans la délibération que la convention à une durée permanente. Dans le contrat, il est indiqué que pendant 2 ans les frais d'adhésion sont gratuits et qu'au-delà, il pourra être proposé des frais par décision du coordonnateur. Quels seront nos engagements par la suite ?</i></p> <p><i>J.C. LAIZÉ : des frais de gestion seront à régler pour alimenter le syndicat.</i></p> <p><i>J. COIGNARD : l'adhésion est intéressante mais la facturation du gaz devrait être faite à la Ville.</i></p> <p><i>P. LAPAUSE : partage des frais au prorata des achats, c'est la négociation qui devrait être opérée.</i></p> <p><i>P. LORY-FORÉT : principe du groupement de commande : commande groupée puis ventilation en fonction de la consommation avec des charges d'exploitation.</i></p>
210. Convention de projet urbain partenarial sur les Boufforts	Approbation à l'unanimité : autorisation de signer

	la convention PUP.
211. ZAC des Ormeaux – Dossier de déclaration d'utilité publique et dossier parcellaire	Approbation à l'unanimité : engagement des démarches utiles à l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement et de recourir à la procédure d'expropriation, approbation du dossier d'enquête parcellaire, autorise le Maire à solliciter la Préfecture pour l'ouverture conjointe d'une enquête d'utilité publique et d'une enquête parcellaire ainsi qu'à engager les procédures correspondantes, à saisir le juge de l'expropriation en vue de la fixation des indemnités et à ester en justice.
212. Désignation du jury – ensemble immobilier la Baratière	Approbation à l'unanimité de la composition du jury : 5 élus de la Ville de Vitré : le Maire, Président, J.P. LEBRY, H. UTARD, J. de MONNERON, A. MOREL ainsi que l'architecte des Bâtiments de France <i>P. MÉHAIGNERIE : nous travaillons depuis plus d'un an avec l'ADAPEI sur ce projet. Une présentation globale pourrait avoir lieu en septembre/octobre prochain.</i> <i>Maintenir la qualité du site notamment le réseau d'arbres en y intégrant des services, du logement, l'ADAPEI et probablement des lieux de loisirs pour les associations.</i>
213. Autorisation de revente, ZAC de Beauvais	Approbation à l'unanimité pour l'autorisation de revente d'un pavillon dans la ZAC de Beauvais.
214. Rétrocession des équipements communs, « La petite Haie »	Approbation à l'unanimité pour la rétrocession « La petite Haie » : signature de l'acte.
215. Rétrocession des équipements communs, « La grande Haie »	Approbation à l'unanimité pour la rétrocession « La grande Haie » : signature de l'acte.
216. Bail emphytéotique, rue Baudrairie	Approbation à l'unanimité des conditions du bail emphytéotique et autorisation pour signer l'acte <i>Stockage des matériaux pendant les travaux qui devraient débuter en octobre pour une durée d'au moins 2 ans.</i> <i>J.C. LAIZÉ : difficultés pour la livraison des matériaux dans la cour des Bénédictins. La Place Notre-Dame pourrait être occupée pour partie pour les stocker, installer les bungalows aux Bénédictins.</i> <i>P. Méhaignerie, prévoir d'entourer le stockage par des panneaux de bois (M.A. BOUQUAY : pourquoi ne pas réaliser une exposition ?)</i>
217. Convention d'occupation d'un immeuble de Réseau Ferré de France	Approbation à l'unanimité de la convention liant la Ville et RFF pour une période de 2 années et 6 mois. Le montant annuel de la redevance est fixé à 1 000€ HT.
218. Médiathèque – Modification des horaires d'ouverture	Approbation à l'unanimité de la modification des horaires de la Médiathèque à compter du 1 ^{er} .09.2014.
219. Convention « ça me dit Poterie ? »	Approbation à l'unanimité de la convention entre la Ville et le Bon Scén'Art .
220. Location Auditorium Mozart pour un artiste associé à la programmation	Approbation à l'unanimité de la réduction de 50 % sur la location de l'auditorium Mozart pour l'organisation de trois spectacles.
221. Tableau des effectifs	Approbation à l'unanimité pour la modification du tableau des effectifs. <i>M. UTARD fait état d'un problème à l'Ecole du Château. Une solution peut-elle être trouvée pour la rentrée ?</i> <i>Mme CHARLOT précise qu'un nouvel agent est nommé pour septembre.</i>

222. Comité technique et CHSCT : fonctionnement	Approbation à l'unanimité pour la mise en place d'un CHSCT commun à la Ville et au C.C.A.S, la fixation à 5 du nombre de représentants du personnel, l'institution du paritarisme numérique ainsi que la création d'un recueil de l'avis des représentants du collège employeur.
QUESTIONS DIVERSES	
<p style="text-align: center;">Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat</p> <p>« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, - soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. <p>Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.</p> <p>En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).</p> <p>La commune de VITRÉ rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ; - elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ; - enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi. <p>La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.</p> <p>C'est pour toutes ces raisons que la commune de VITRÉ soutient les</p>	<p>Accord unanime pour la motion en supprimant le paragraphe suivant du texte communiqué par l'AMF « En outre, la commune de VITRÉ estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes » et en ajoutant la phrase suivante : « Nous devons faire plus et mieux et nous demandons au Préfet des arbitrages de façon à ne pas accumuler les prétentions de chacune des administrations ».</p>

<p>demandes de l'AMF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, - arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense, - réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. » 	
<p>Texte lu par Madame CHARLOT, Première Adjointe</p>	<p style="text-align: center;">Lettre de soutien à nos agents</p> <p><i>« Dans la page Facebook de Monsieur Pierrick MORIN, Conseiller municipal, lors d'une réunion qui a eu lieu le 23.06 aux abords du terrain de foot, des propos vexatoires ont été tenus à l'attention de Philippe LECUYER, Ingénieur principal.</i></p> <p><i>Dans le même esprit, des paroles analogues ont été prononcées à diverses reprises visant les services techniques, les services de l'urbanisme...</i></p> <p><i>Je demande au Conseil municipal de réprover cette attitude qui a pour effet de blesser les personnels concernés, lesquels ne pouvant réagir, puisque tenus au respect de l'obligation de réserve des fonctionnaires.</i></p> <p><i>Je profite de l'occasion pour saluer le professionnalisme de l'ensemble des agents municipaux appelés à mettre en œuvre les projets décidés par les élus.</i></p> <p><i>Je demande, en votre nom à tous, à M. LORY-FORÊT, Directeur Général des Services de leur transmettre notre indéfectible confiance. »</i></p> <p><i>M. MÉHAIGNERIE : « traiter Ph. LECUYER de « grand sécateur en chef » n'est pas correct. Ce sont des propos qui ont déjà été formulés et cela ne correspond pas à la vérité. La dernière fois, les services m'avaient demandé de les soutenir et dans un souci d'apaisement, je n'avais pas voulu le faire officiellement.</i></p> <p><i>Ce rappel fait qu'aujourd'hui, les services disent qu'ils ne veulent plus participer aux commissions si M. MORIN ne revient pas sur ses propos. Il vous est donc demandé de soutenir nos services techniques et en particulier Philippe LECUYER. »</i></p> <p><i>Mme CHARLOT : « après les vacances, nous mettrons en place un groupe de travail pour revoir le règlement du Conseil municipal sur les principes d'écoute, de respect et de savoir vivre</i></p>

	<p><i>ensemble. »</i></p> <p><i>M. UTARD : s'associe bien évidemment à cette demande. Nous avons un grand respect pour l'investissement, pour le professionnalisme des agents de la Ville et espérons que la période estivale permettra à chacun de se reposer et d'arriver dans d'excellentes dispositions à la rentrée. »</i></p> <p><i>M. MOREL indique qu'il a été pris à son insu en photo par P. MORIN lors d'un Conseil municipal et a eu la désagréable surprise de se retrouver sur sa page Facebook. Demande lui a été faite de retirer la photo ce qui n'a pas été fait. Il est dommageable qu'il n'y ait pas un minimum de courtoisie et de politesse entre nous pour demander les autorisations.</i></p> <p><i>M. LORY-FORÊT remercie l'ensemble du Conseil municipal. Nous sommes tous très malheureux de cette situation, va-t-elle s'arrêter un jour ? Nous sommes liés par l'obligation de réserve, nous sommes là au service du Maire et des élus dans leur globalité. Nous attachons de l'importance à ce que notre dignité soit respectée. Quand j'apprends que sur la page Facebook, des propos vexatoires à l'égard de notre collègue Philippe LECUYER seraient maintenus, je me dis, sur le plan méthodologique, comment convaincre M. MORIN, de retrouver un comportement, des attitudes normales ? Merci pour ces propos Monsieur le Maire. »</i></p>
<p>Présentation du projet de la Société OK WIND (P. LORY-FORÊT et R. HENRIO)</p>	<p>Projet d'édification d'une tour expérimentale de 49 mètres début septembre afin de tester le comportement et le rendement éolien de ce prototype pour une future implantation en Afrique. Après les essais, d'une durée de 13 mois, elle sera détruite. (pas d'émissions d'ondes et remise en état du site). Une information aux riverains sera faite prochainement.</p>
<p>Intervention de Madame LEFEBVRE, dans le public qui déplore les dégradations et le vandalisme effectués sur les ascenseurs de la passerelle d'où une incidence sur la sécurité des personnes handicapées qui utilisent ces équipements.</p>	<p><i>Monsieur MAISONNEUVE déplore ce fléau. Un chiffrage est en cours, ainsi qu'une procédure de suivi des tags et la mise en place du Comité d'Ethique début septembre ainsi qu'une réflexion sur l'hypothèse de l'implantation de la police municipale sur ce secteur.</i></p>